



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

SECRETARIAT GENERAL

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Patricia ADRIEN-PINET  
TEL : 03 86 34 92 00  
164 PAP  
patricia.adrien-pinet@yonne.gouv.fr

Avallon, le 11 juillet 2016

*Monsieur le Président,*

*Le 28 juin 2016, votre conseil communautaire a délibéré pour désigner deux membres titulaires et deux suppléants pour siéger à la Commission locale du secteur sauvegardé de Vézelay. De même, le conseil communautaire a délibéré afin de désigner Monsieur le Maire de Vézelay en qualité de Président de la Commission locale du secteur sauvegardé de Vézelay en lieu et place du Président de la CCAVM.*

*Cependant, le collège « élus » représentant un tiers des membres de la commission locale du secteur sauvegardé de Vézelay soit trois membres titulaires et trois représentants et le Président ne faisant pas partie du collège « élus », il convient au conseil communautaire de procéder à la désignation d'un troisième membre titulaire et de son suppléant.*

*Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.*

*Patricia Adrien-Pinet*

*La sous-préfète,*

Patricia ADRIEN-PINET

*Monsieur Pascal GERMAIN  
Président de la CCAVM  
89200 AVALLON*